

Je veux participer à cette offre

Pour y participer, il faut passer par plusieurs étapes simples :

Etape 1 :

- Construire le dossier de candidature. Ce n'est pas une obligation mais il est intéressant de vous faire accompagner par une des SAACE* (Credal, Creajob, Creapme, Job'in, UCM ou encore Azimut).
- Compléter le dossier de demande de prime :
Pour être déclaré recevable, le dossier de demande de prime doit contenir :
 - La fiche d'identification du candidat-commerçant dûment rempli
 - Le document « dossier de candidature » et reprenant :
 - Une présentation du projet
 - Un curriculum vitae du candidat-commerçant et des personnes impliquées dans le projet
 - Un plan d'aménagement de la surface commerciale
 - Un plan financier prévisionnel pour une période de 3 ans

Etape 2 :

Envoyer le dossier de candidature par mail aux adresses

thomas.larielle@gembloux.be et caroline.huskens@gembloux.be .

Etape 3 :

Défense du projet devant le jury de sélection composé du Député-Bourgmestre, de l'Echevin du développement économique et commercial, des 2 représentants du service Dynamique urbaine, d'un ou deux représentant(s) d'une structure d'aide à la création d'entreprise (Azimut, Credal, Creajob, Jobin, UCM).

Entre le dépôt du dossier et la défense du projet, il peut se passer 2 mois (réunion bimestrielle du jury).

Etape 4 :

Acceptation du projet (labellisation).

Etape 5 :

Introduire la demande de prime.

Pour être déclaré recevable, le dossier de demande de prime doit contenir :

- Le formulaire de demande de prime dûment rempli ([cliquez ici](#)) ;
- La copie de la décision de labellisation

- Le formulaire d'engagement à maintenir l'activité pendant au moins 3 ans ;
- Une copie des factures (avec mention des coordonnées du demandeur et du lieu de réalisation des travaux ou du commerce objet de la promotion) ;

*Service d'Aide à l'Auto-Création d'Emploi